

ment de l'Infant comme Roi de Naples.

VIII. *Rome.* Un Courrier venu de Naples remit le 9. Juin à Mr. Ratti, Ambassadeur d'Espagne, un Diplôme par lequel l'Infant Duc de Parme nomme le Duc Cesarini son Ambassadeur extraordinaire & perpétuel pour présenter de sa part, en qualité de Roi de Naples, la Haquenée & le tribut ordinaire, de six mille ducats à Sa Sainteté le jour de la Fête de St. Pierre. Le Cardinal Cinfuegos, Ministre de l'Empereur, reçut aussi le même jour un Exprés de Vienne avec un Acte signé de l'Empereur qui nomme de son côté le Prince de Santa - Croce pour offrir le même tribut au Pape à la place du Connétable Colonna qui a obtenu la permission de Sa Majesté Imp. avec les autres Seigneurs résidens à Rome qui possèdent des Fiefs dans le Royaume de Naples, d'y aller. Mr. le Connétable, depuis cette permission, le Cardinal Petra & le Prince de Palestrine, ont fait ôter des portes de leurs Palais les Armes de l'Empereur. Cette affaire de la double présentation de la Haquenée auroit dû paroître assez épineuse à toute autre Cour qu'à celle de Rome, si pareil cas lui étoit arrivé; mais le Pape qui en a prévu les difficultés, a établi une Congrégation composée de huit Cardinaux, pour prendre là-dessus des mesures convenables; & il y a été résolu de recevoir ce tribut de la part de l'Empereur; ce qui pourra bien engager la Cour d'Espagne à rendre le Royaume de Naples indépendant du St. Siège dont il relève, & par conséquent à abolir la cérémonie annuelle de la Haquenée, qui n'a point de monument plus ancien que l'accord qui fut passé entre Eugene IV. & Alfonso I. fils de Ferdinand Roi d'Arragon, auquel ce Pape, qui prenoit toujours le parti des plus forts, permit de se mettre en possession de ce Royaume, moyennant ce tribut annuel dont ils convinrent.

Après